



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE ORDINAIRE
MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024 À 20 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 11 décembre 2024 à 20 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Cynthia Lavoie
M. le conseiller Pierre-Yves Baril
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain

Absence :

Mme la conseillère Violaine Audet

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

24-12-349 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

24-12-350 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre avec modification à la résolution 24-11-327 comme suit :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

Modification à la baisse du montant du paiement suite à la réception définitive de la facture F24-03100 de ASDR Canada inc.

- Remplacer le montant inscrit dans le titre et dans le deuxième paragraphe par « 21 101,75 \$ avant taxes » ;
- Remplacer « D'AUTORISER le paiement de 21 148,25 \$ avant taxes [...] » par « D'AUTORISER le paiement de 21 101,75 \$ avant taxes [...] ».

24-12-351 ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Manon Mongeau

Secrétaire-réceptionniste.....(20 au 29)

Secrétaire loisirs, culture et vie communautaire (1^{er} au 15) (18)

Marie-Claude Perron

Préposée à la bibliothèque 14 et 16

Colette Hamelin

Secrétaire (Surplus de travail, administration)..... (1^{er} au 18), 20, (22 au 28)

Julie Stewart

Secrétaire-réceptionniste (formation) 1^{er}

Secrétaire-réceptionniste (4 au 8), 11, 12 (13 pm au 16), 18, 19

Secrétaire au greffe (formation) (20 au 22), (25 au 29)

André Marcotte

Opérateur à l'aéroport municipal (1^{er} au 30)

Alain Côté

Opérateur-concierge.....(1^{er} au 30)

Alexandre Turcotte

Opérateur-concierge (formation) 4, 5, (8 au 10), (13 au 16), 24, (27 au 29)

Monique Diotte

Préposée au restaurant, bar et quilles.....saisonnière

Carole Corriveau

Préposée au restaurant, bar et quilles..... 23, 24 et 28

Claire Corbeil

Préposée au restaurant, bar et quilles (formation) 1^{er}, 2, 7, (14 au 16)

Préposée au restaurant, bar et quilles..... 21, 23, 24 et 28

Cindy Frontczak

Préposée au restaurant, bar et quilles (formation) 3, 4, (7 au 11) (14 au 18), 21, 22, 25, 29 et 30

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

**24-12-352 APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024 TOTALISANT
777 954,45 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de novembre 2024 ;

Bordereau des chèques

Chèques 22038 à 22040 inclusivement

Pour la somme de : 10 755,00 \$

Chèque(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 506927 à 507077 inclusivement

Pour la somme de : 532 494,50 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 8044 à 8086 inclusivement

Pour la somme de : 103 676,94 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 44 à 47 inclusivement

Pour la somme de : 131 028,01 \$

Grand total : 777 954,45 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de novembre 2024 totalisant 777 954,45 \$.

24-12-353 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS DE NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 30 novembre 2024.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-12-354

**APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024 TOTALISANT 301,60 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;

CONSIDÉRANT QUE pour la période du mois de novembre 2024, il y a lieu d'approuver le remboursement des frais de déplacements et de représentation autorisés de :

Guy Lafrenière, maire

Shawinigan, 28 et 29 novembre 2024, voiture

Réunion de l'UMQ301,60 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacements et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.

24-12-355

TRANSFERT DES SOLDES DES SURPLUS AFFECTÉS AUX INVESTISSEMENTS (INCENDIE, PRINCIPALE NORD, LAMPADAIRES ET CENTRE COMMUNAUTAIRE) AU SURPLUS NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'analyse des budgets de fonctionnement et d'investissements, des surplus affectés ainsi que du surplus non affecté ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transférer les soldes restants des surplus affectés aux Investissements au surplus non affecté :

- Budget n°59 13108 000
75 000 \$ surplus affecté – Incendie (flotte de véhicules)
- Budget n°59 13128 000
400 000 \$ surplus affecté – Principale Nord, Lampadaires
- Budget n°59 13124 000
100 000 \$ surplus affecté – Centre communautaire

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à transférer les soldes des surplus affectés aux Investissements d'un montant de 575 000 \$ au surplus non affecté.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-12-356

AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE ACCESS POUR LE RENOUELEMENT ANNUEL DES LICENCES MICROSOFT 365 – 10 088,40 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit renouveler ses licences et logiciels informatiques Microsoft 365 pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Access nous a fait parvenir la facture pour le renouvellement annuel des licences Microsoft 365 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 10 088,40 \$ avant taxes à Groupe Access pour le renouvellement annuel 2025 des licences Microsoft 365

24-12-357

AUTORISATION DE PAIEMENT À PG SOLUTIONS INC. POUR LE RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS INFORMATIQUES 2025 – 45 036 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de maintenir les contrats d'entretien et de soutien des applications des différents logiciels de gestion municipale de PG Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT la réception des factures suivantes :

	SOUS-TOTAL	TPS	TVQ	TOTAL
CESA59099				
Logiciel AccèsCité - Territoire Services T.P. et Urbanisme	14 489,00 \$	724,45 \$	1 445,27 \$	16 658,72 \$
CESA58287				
Logiciel AC Loisirs Service Loisirs et Culture	3 386,00 \$	169,30 \$	337,76 \$	3 893,06 \$
CESA59657				
Logiciel AccèsCité - Voilà Services citoyens	2 451,00 \$	122,55 \$	244,49 \$	2 818,04 \$
CESA60341				
Logiciel Mégagest Service administratif Modernisation des financiers	21 284,00 \$	1 064,20 \$	2 123,07 \$	24 471,27 \$
CESA58405				
Syged Service du greffe	3 426,00 \$	171,30 \$	341,75 \$	3 939,05 \$
TOTAL	45 036,00 \$	2 251,80 \$	4 492,34 \$	51 780,14 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 45 036 \$ avant taxes à PG Solutions inc. pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications informatiques 2025.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-12-358

AUTORISATION D'ACHAT DE PRODUIT DÉGLOÇANT POUR LA PISTE DE L'AÉROPORT MUNICIPAL CHEZ SEL WARWICK INC. - 12 016 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir la piste de l'aéroport sécuritaire au cours de la période hivernale 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sel Warwick inc. nous a fait parvenir l'offre de prix 069834 pour l'achat d'urée et de formiate de sodium granulaire de type « Safeway SF » ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins estimés sont les suivants :

- 80 sacs de 25 kg d'urée 49,95 \$/ch.3 996 \$
 - 80 sacs de 25 kg « Safeway SF » 99,95 \$/ch. 7 996 \$
 - 4 palettes non retournables 6 \$/ch.24 \$
- Total :12 016 \$**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de produit déglaçant pour la piste de l'aéroport municipal chez Sel Warwick inc. au montant de 12 016 \$ avant taxes.

24-12-359

AUTORISATION DE PAIEMENT À ASDR CANADA INC. POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DU 23 SEPTEMBRE AU 14 NOVEMBRE 2024 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – 7 382,75 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE le 8 mai 2024, la Ville a octroyé à ASDR Canada inc. le contrat gré à gré pour les services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie ASDR Canada inc. nous a fait parvenir les factures suivantes pour les travaux effectués du 23 septembre au 14 novembre 2024 dans le cadre de ce contrat, soit :

- F24-03097 (23 septembre au 24 octobre 2024)3 823,25 \$
 - F24-03480 (25 octobre au 14 novembre 2024)3 559,50 \$
- Total :7 382,75 \$**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 7 382,75 \$ avant taxes à ASDR Canada inc. pour les travaux effectués du 23 septembre au 14 novembre 2024 dans le cadre du contrat de services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable.



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

24-12-360

**AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION S. RIOUX POUR L'ENTRETIEN DU LEET
POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024 - 17 512,50 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-01-013, la Ville de Lebel-sur-Quévillon octroyait le contrat de fourniture d'une pelle pour l'entretien du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) à la compagnie Excavation S. Rioux inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation S. Rioux nous a fait parvenir la facture 726 pour l'entretien du LEET pour le mois de novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 17 512,50 \$ avant taxes à Excavation S. Rioux pour l'entretien du LEET pour le mois de novembre 2024.

24-12-361

**AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION S. RIOUX POUR LA LOCATION D'UNE
PELLE MÉCANIQUE POUR DES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE EFFECTUÉS À
L'AÉROPORT - 19 240 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT la nécessité de louer une pelle mécanique pour des travaux de débroussaillage et d'entretien de la piste de l'aéroport du 22 octobre au 12 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation S. Rioux nous a fait parvenir la facture 723 pour la location d'une pelle mécanique pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 19 240 \$ avant taxes à Excavation S. Rioux pour la location d'une pelle mécanique pour des travaux de débroussaillage effectués à l'aéroport pour la période du 22 octobre au 12 novembre 2024.

24-12-362

**AUTORISATION DE PAIEMENT AU CENTRE DU CAMION MABO INC. POUR
L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES NEUF 2025 AVEC ÉQUIPEMENT DE
DÉNEIGEMENT - 450 404 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-11-339, la Ville a octroyé au Centre du camion Mabo inc. le contrat de l'appel d'offres LSQ-2024-09 pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf 2025 avec équipement de déneigement ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

CONSIDÉRANT QUE le Centre du camion Mabo inc. nous a fait parvenir le 2 décembre 2024 le contrat de vente (n° de transaction : 2317) pour l'achat de ce camion incluant le coût du camion et des accessoires ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 450 404 \$ avant taxes au Centre du camion Mabo inc. pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf 2025 avec équipement de déneigement, et ce, à même le fonds de roulement.

24-12-363 AUTORISATION DE PAIEMENT À ALAIN ALARIE ÉLECTRIQUE INC. POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX POUR L'INSTALLATION DE PRISES ÉLECTRIQUES DANS LA SALLE DESJARDINS - 20 000 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-11-330, la Ville a octroyé le contrat pour la réalisation de travaux pour l'installation de prises électriques dans la salle Desjardins à Alain Alarie Électrique inc. d'un montant de 45 000 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Alain Alarie Électrique inc. nous a fait parvenir la facture 03860 pour le premier paiement des travaux effectués dans ce contrat ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 20 000 \$ avant taxes à Alain Alarie Électrique inc. pour la réalisation de travaux pour l'installation de prises électriques dans la salle Desjardins.

24-12-364 AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À QUÉBECOR DANS LE CADRE DE LEUR PROGRAMME D'ENGAGEMENT SOCIAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications n'accordera plus d'aide financière dès 2025 via l'entente de développement culturel pour la programmation des vitrines d'art ;

CONSIDÉRANT QUE le Service loisirs, culture et vie communautaire souhaite maintenir une programmation annuelle d'exposition d'art dans les vitrines du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est admissible au programme d'engagement social de Québecor ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à déposer une demande d'aide financière à Québecor dans le cadre du programme d'engagement social pour le maintien de la programmation d'exposition d'art dans les vitrines du centre communautaire et à signer pour et au nom de la Ville tout document relatif à la présente demande.

24-12-365 AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS D'INITIATION À LA PÊCHE

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de tenir des activités dans le cadre des journées de la Fête de la pêche en juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une entente pour l'organisation de la journée d'activité a été conclue avec les agents de protection de la faune du bureau local ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à présenter une demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme d'aide pour l'organisation d'activités d'initiation à la pêche et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

24-12-366 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 333 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'EAU »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Pierre-Yves Baril donne avis de motion aux fins de dépôt et d'adoption lors de prochaines séances, du projet de règlement n° 333 ayant pour objet de décréter un emprunt pour la construction d'un réservoir d'eau potable.

24-12-367 RÉSOLUTION RELATIVE À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AVEC LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, il est nécessaire que la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») communique certains renseignements à la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

CONSIDÉRANT QU'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C 25.1) notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que la Ville de Lebel-sur-Quévillon communique certains renseignements avec la Société ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la Ville de Lebel-sur-Quévillon a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société le 11 mai 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-04-111, la Ville de Lebel-sur-Quévillon avait désigné le trésorier et directeur général adjoint, M. Michel Simard à titre de coordonnateur de l'entente, responsable des employés désignés, responsable de la diffusion des renseignements et responsable du protocole technique ;

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de M. Michel Simard, il y a lieu de désigner Mme Anik Racicot à titre de coordonnatrice de l'entente, responsable des employés désignés, responsable de la diffusion des renseignements et responsable du protocole technique pour l'application de ladite entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

DE DÉSIGNER pour l'application de ladite entente Mme Anik Racicot, directrice générale à titre de :

- **coordonnatrice de l'entente ;**
- **responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société ;**
- **responsable de la diffusion des renseignements ;**
- **responsable du protocole technique.**

QUE Mme Anik Racicot, responsable des employés désignés, puisse désigner une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'elle est chargée d'identifier pour la seconder dans cette tâche ou pour la remplacer en cas d'absence temporaire ;

QUE Mme Anik Racicot, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, soit elle-même autorisée à accéder aux renseignements et, en conséquence, autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

24-12-368

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS (SADC) CHIBOUGAMAU-CHAPAIS POUR LA 27^e ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE NORD-DU-QUÉBEC 2025

CONSIDÉRANT QUE la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Chibougamau-Chapais organise la 27^e édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec 2025 dont la Ville de Chapais sera la ville hôte ;

CONSIDÉRANT QUE le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de milliers de participants, de



**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

N° de résolution

jeunes du primaire jusqu'à l'université ainsi que des créateurs d'entreprises et qu'il se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national ;

CONSIDÉRANT QU'en s'associant au Défi OSEntreprendre, la Ville confirme son engagement à inspirer le désir d'entreprendre en faisant rayonner les initiatives entrepreneuriales de notre région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

DE RENOUELER le partenariat avec la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Chibougamau-Chapais pour la 27^e édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec 2025 et de contribuer pour une somme de 500 \$.

24-12-369 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA CLINIQUE MULTISERVICES EN SANTÉ DU 49^e PARALLÈLE POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'AFFAIRES – 7 500 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon reconnaît l'importance de l'accès aux services de santé de proximité pour ses citoyens, particulièrement dans une région éloignée comme la nôtre ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de clinique multiservices en santé prévoit regrouper sous un même toit des services professionnels essentiels, tels que la dentisterie et l'optométrie, ce qui permettrait d'améliorer l'accès à ces services pour les résidents de la région ;

CONSIDÉRANT QUE la Clinique multiservices en santé du 49^e parallèle nous a présenté une demande d'aide financière de 7 500 \$ pour la préparation et la rédaction du plan d'affaires des trois premières années de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a aussi été présentée à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) à ce sujet couvrant la seconde moitié des coûts du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 7 500 \$ à la Clinique multiservices en santé du 49^e parallèle pour la réalisation du plan d'affaires des trois premières années de fonctionnement.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-12-370

OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET REMERCIEMENTS AUX CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 6003 POUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DE FONDS DE LA GUIGNOLÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} décembre dernier, les membres des Chevaliers de Colomb ont organisé une collecte de fonds dans le cadre de la campagne de la guignolée 2024 ;

CONSIDÉRANT le franc succès de la campagne qui a permis d'amasser des fonds qui serviront à soutenir les organismes et les familles de la municipalité qui sont dans le besoin ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accorde une grande importance au bien-être des familles de Lebel-sur-Quévillon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

DE VERSER une contribution financière de 200 \$ aux Chevaliers de Colomb, Conseil 6003 dans le cadre de la collecte de fonds de la guignolée 2024 ;

D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements aux membres des Chevaliers de Colomb, Conseil 6003 et aux bénévoles pour l'organisation des activités de financement de la guignolée 2024 et pour leur contribution et leur implication au sein de la communauté.

24-12-371

AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LOISIR SPORT BAIE-JAMES POUR LA 11^E ÉDITION DU GALA EXCELLENCE BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-James a fait parvenir à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une demande de partenariat pour la 11^e édition du Gala Excellence Baie-James ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ACCORDER à Loisir Sport Baie-James une somme de 500 \$ pour la 11^e édition du Gala Excellence Baie-James.

24-12-372

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit établir par résolution le calendrier des séances ordinaires avant le début de la nouvelle année et qu'un avis public doit en être donné du contenu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

D'ÉTABLIR le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 les mercredis comme suit :

15 janvier 2025	9 juillet 2025
12 février 2025	13 août 2025
12 mars 2025	10 septembre 2025
9 avril 2025	8 octobre 2025
14 mai 2025	12 novembre 2025
11 juin 2025	10 décembre 2025

DE FIXER l'heure du début de chaque séance ordinaire à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

24-12-373 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION ET DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, un avis d'indexation a été publié dans la Gazette officielle du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUGMENTER la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux pour l'année 2025 :

DE 3,25 % pour les conseillers et conseillères, soit :

- Rémunération de base.....5 797 \$
 - Allocation non imposable2 901 \$
- 8 698 \$

DE 3,25 % pour le maire, soit :

- Rémunération de base.....34 486 \$
 - Allocation non imposable17 243 \$
- 51 729 \$

**INSCRIPTION
DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

La greffière confirme avoir reçu des élus suivants :

- M. Guy Lafrenière, maire
- M. Denis Lemoyne, conseiller 1
- Mme Cynthia Lavoie, conseillère 2
- M. Pierre-Yves Baril, conseiller 3
- M. Charles Goyer, conseiller 4
- M. Marc Blain, conseiller 5
- Mme Violaine Audet, conseillère 6



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

le formulaire dûment rempli « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » cadrant avec les exigences de l'article 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le dépôt des formulaires est donc effectué séance tenante et ceux-ci seront transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

24-12-374 DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET AVANTAGES)

CONFORMÉMENT à l'article 6 de la *Loi sur l'Éthique et la déontologie en matières municipales* et à l'article 6.5 du règlement n° 319 de la Ville, la greffière doit déposer le registre public qui contient les déclarations pour tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent n'avoir rien reçu en 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

DE PRENDRE ACTE du dépôt par la greffière du registre des déclarations de réception de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal pour l'année 2024.

24-12-375 NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ LOCAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'article 78 de la *Loi sur la police* prévoit la mise en place d'un Comité de sécurité publique (CSP) dans les municipalités régionales de comté (MRC) ou territoire équivalent ;

CONSIDÉRANT QUE le CSP a pour objectif d'associer les élus municipaux au maintien d'un environnement sécuritaire à toute la population, d'assurer le suivi des ententes de services de police de la Sûreté du Québec sur le territoire et de créer un lien de communication entre la Sûreté du Québec et la clientèle desservie ;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux du CSP agissent comme représentants des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes en tant que membres du Comité local de sécurité publique de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, soit :

- Mme Cynthia Lavoie, conseillère municipale ;
- Mme Karine Lafrenière, chef de programmes du Centre de santé Lebel en remplacement de M. Mario Hardy.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-12-376

APPUI AU PROJET DU CIRCUIT CULTUREL EN EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE DE LA BAIE-JAMES (ARBJ)

CONSIDÉRANT QUE le Circuit Culturel, présenté par l'Administration régionale de la Baie-James (ARBJ) et porté par l'artiste professionnelle Marianne Dumas, vise à promouvoir l'art et la culture au sein de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour objectif de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à leur communauté, de valoriser les artistes locaux et de dynamiser l'image de la région de la Baie-James ;

CONSIDÉRANT QUE le Circuit Culturel prévoit la création de huit œuvres d'art public, la collaboration de 20 à 30 acteurs régionaux, ainsi qu'une carte du circuit accessible en ligne, ce qui contribuera à faire rayonner nos attraits culturels et naturels ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'engagement de la communauté dans le développement de ce projet, notamment par la consultation des citoyens pour définir les caractéristiques et besoins locaux ;

CONSIDÉRANT QUE le lancement du Circuit Culturel est prévu pour 2026, permettant ainsi de mobiliser les ressources et d'assurer une mise en œuvre réussie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'EXPRIMER notre soutien au projet du Circuit Culturel en Eeyou Istchee Baie-James et de s'engager à promouvoir cette initiative auprès des citoyens et partenaires locaux ;

D'ENCOURAGER les citoyens à participer activement aux consultations, à partager leur expertise et à contribuer à la mise en place de ce projet ;

DE COLLABORER avec l'ARBJ et les acteurs culturels régionaux pour identifier les ressources nécessaires et favoriser le développement du Circuit Culturel ;

D'INVITER tous les membres de la communauté à assister à l'événement de lancement et à continuer de chérir et promouvoir notre belle région ;

DE FOURNIR la main-d'œuvre pour l'installation et à assumer l'entretien de l'œuvre d'art.

24-12-377

RECONNAISSANCE AUX MEMBRES DU PERSONNEL QUI CÉLÈBRENT 5, 10, 20 ET 25 ANS DE SERVICE AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE des membres du personnel célèbrent cette année une étape importante de leur carrière au service de la municipalité dont :

- Mme Audrey Gauthier-Dubuc5 ans de service
- M. Patrick Lafleur5 ans de service
- Mme Denise Gagné10 ans de service
- Mme Ghislaine Blouin20 ans de service
- M. Yan Dupuis25 ans de service



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite souligner l'apport important de leur contribution au travail et désire exprimer toute sa reconnaissance pour ces années de service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

DE FÉLICITER les employés qui célèbrent 5, 10, 20 et 25 ans de service cette année et d'exprimer ses remerciements pour l'excellence de leur travail au service de la municipalité pendant ces multiples années.

**INSCRIPTION
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de novembre 2024.

**INSCRIPTION
DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de novembre 2024.

**INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de novembre 2024.

**INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Cinq citoyens présents dans la salle et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Construction d'un réservoir d'eau (Coût, suivi du projet)
- Résidence FGL Étoile Filante
- Vitrites d'art (information subvention)
- Déneigement des bornes-fontaines

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-12-378

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

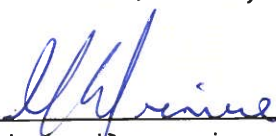
CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

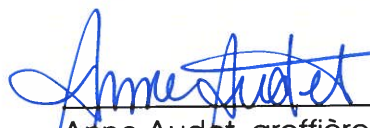
**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par
M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :**

QUE la séance soit et est levée à 20 h 47.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 24-12-349 à 24-12-378 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 12^e jour du mois de décembre 2024.



Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière